

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

L'an 2026, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2026 – Secrétaire de séance : Daniel Rousset

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 8 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 8

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Daniel Rousset, Fabien Boeglin, Patricia Monard, Emilie Carreau, Karole Goncalves Mineiro et Jean-Michel Salvadori, Roger Poizat

Etaient absents : Myriam Kerkeni, Karole Martignat et Alban Ridet

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation de Daniel Rousset, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Daniel Rousset comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2025, Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 5 décembre est approuvé.

➤ **Renouvellement entretien chaudière école:**

Le conseil valide le devis de l'entreprise Thermic Services pour un montant de 1452 € TTC, en légère hausse par rapport à 2025.

➤ **Convention d'adhésion service ADS de la CCPA:**

Le conseil délibère pour renouveler l'adhésion au service de l'ADS (Autorisation de Droit du Sol - instruction des autorisations de travaux, permis de construire ...) de la CCPA.

➤ **Approbation du pacte financier et fiscal de la CCPA:**

Le conseil approuve le pacte financier et fiscal de la CCPA.

➤ **Ouverture d'une ligne de crédits sur le budget 2026:**

Le conseil délibère en faveur de l'ouverture de crédits sur le budget 2026 en attendant le vote du budget investissement.

➤• **Nouveau logiciel Berger Levrault :**

La mairie doit faire évoluer la version du logiciel de gestion de la mairie (gestion financière, relations citoyens et paie) pour un montant de 2 160 € TTC annuel.

➤• **Questions diverses :**

- Le remplacement des ardoises abîmées du clocher s'est déroulé ce mardi. L'entreprise en a profité pour boucher avec du grillage les passages possibles pour les oiseaux pour les empêcher de rentrer dans le clocher. L'entreprise nous a informés que la charpente du clocher était en mauvais état.
- Lecture du compte rendu de la réunion avec la bibliothèque départementale de Bourg en Bresse. Pour continuer à bénéficier du prêt de leurs livres, un logiciel doit être choisi pour la gestion.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin

La secrétaire de séance,
Daniel Rousset